

VILLAGE DES JEUNES

Institut Thérapeutique Educatif Pédagogique Professionnel
37390 METTRAY

☎ : 02.47.62.42.42 Fax : 02.47.54.86.05
e-mail : vdj.lapaternelle@orange.fr

PROJET DE SERVICE EDUCATIF

UNITE 3

2012-2013

Sommaire

INTRODUCTION p. 4-5

I) Présentation de l'Unité 3 « Insertion sociale et professionnelle »
p. 6-10

- 1- Les usagers
- 2- Caractéristiques du public accueilli sur l'Unité 3
- 3- Déclinaison des différents accompagnements
- 4- Les axes de travail
- 5- L'équipe pluridisciplinaire pour 2012-2013

II) Le travail éducatif de l'unité 3 « Accès à l'autonomie sociale »
p. 10-18

- 1- Les objectifs éducatifs
- 2- Un travail d'équipe
- 3- Rôle du psychologue du travail
- 4- Communication interne et externe
- 5- Le travail avec les familles
- 6- Le projet de soin

III) Les différents types d'hébergement p.18-25

- 1- Les appartements du groupe 8
- 2- L'internat séquentiel du groupe 6
- 3- Le semi-internat de l'unité 3
- 4- Les appartements extérieurs
- 5- Suivi des jeunes sortants

IV) Partenariat et réseau p. 25

V) Evaluation et actualisation du projet

p. 25-28

- 1- Constat
- 2- Dimension thérapeutique de l'hébergement en appartement
- 3- L'accompagnement éducatif des jeunes en appartements à Maginot

VI) Projets 2012-2013

p.28-34

- 1- Projet alimentation équilibrée ...et citoyenne
- 2- Projet CESF (apprentissage)
- 3- Projet « Rénov et vous » Groupe 6
- 4- Projet aménagement d'un espace « jeux de société et coin lecture » Groupe 6
- 5- Projet service 18-25 ans

VII) Budget de fonctionnement et projets

p.34

Introduction

L'ITEP conjugue des actions thérapeutiques, éducatives et pédagogiques sous la forme d'une intervention interdisciplinaire, visant à amener les jeunes à **prendre conscience de leurs ressources, de leurs difficultés et à se mobiliser pour aller vers plus d'autonomie.**

Les actions éducatives menées sur les trois unités de l'établissement sont différenciées et visent à favoriser chez les jeunes, après une phase d'accueil, à initier leur émancipation puis leur insertion sociale. La notion de parcours est alors essentielle pour mener ce travail. Ainsi, par un travail de réassurance, de rétablissement des liens avec leur environnement social, chaque unité accompagne progressivement les jeunes à acquérir de l'autonomie, en respectant leur rythme et leur maturité.

Cet accompagnement éducatif fait référence à une démarche personnalisée, dont la finalité vise un plus grand discernement par le jeune de ce qu'il met en jeu dans son rapport aux autres et à lui-même : il s'agit de susciter chez chaque jeune le désir d'en savoir un peu plus sur ce qui l'anime, l'intéresse, lui pose problème, interfère dans sa relation aux autres. Ce travail d'élaboration accompagné doit l'amener à rechercher, expérimenter des façons singulières de s'accommoder de ses capacités et de ses difficultés. Dans le cadre de son parcours institutionnel, le jeune expérimente des situations de socialisation, de formation professionnelle... lui permettant l'accès à un travail d'élaboration psychique ouvrant sur des perspectives de projet et son inscription sociale.

Dans cette progression, l'unité 3, unité de formation professionnelle et d'insertion sociale, accompagne les jeunes à accéder à un métier par le biais de l'apprentissage, propose des réponses adaptées à ceux qui souhaitent bénéficier d'un parcours de formation adaptée (certification, titre professionnel) afin de pouvoir s'insérer dans le milieu ordinaire ou protégé.

Au sein de l'unité, les jeunes sont accueillis en qualité d'interne ou de semi interne. Certains peuvent bénéficier d'aménagement d'internat, il est alors question d'internat séquentiel. En fonction des disponibilités, un hébergement temporaire peut être proposé à d'autres jeunes de l'établissement.

Les lieux d'accueil de l'unité 3 se situent :

- Au sein de l'établissement :
 - Groupe 6 (semi-internat et internat séquentiel) : chambres individuelles ou de deux.
 - Groupe 8 (appartements individuels et collectifs) : cinq appartements de deux et deux appartements individuels.

- A l'extérieur :
 - Avenue Maginot, Tours nord (six appartements individuels)
 - Autres : appartements locatifs, foyer hébergement, foyer jeunes travailleurs (FJT) ...

Des accompagnements éducatifs peuvent être décidés en accord avec la famille et les jeunes à leur domicile. Ces jeunes bénéficient d'un accompagnement personnalisé et adapté s'appuyant sur l'ensemble des dispositifs de droit commun.

Comme pour l'ensemble des usagers de l'établissement, l'unité 3 s'attache à situer le jeune comme sujet-acteur de son parcours personnel et à respecter le rythme de développement et la réalisation de celui-ci. Les objectifs principaux étant de «*rendre possible le rapport aux autres, la confrontation avec la réalité extérieure, travailler à construire des repères stables, créer du lien, mettre en mot et en sens, mobiliser autour de projets cohérents, novateurs et porteurs d'avenir* » (Projet d'Etablissement, octobre 2007).

L'ITEP se définit lui-même en ITEP Pro, puisqu'il a pour spécificité d'utiliser la dimension professionnelle comme support aux diverses prises en charge et que l'on s'adresse à de grands adolescents (moyenne d'âge 17 ans). La valeur travail devient donc un axe de travail majeur sur lequel le projet de chaque jeune tend à s'appuyer.

C'est pourquoi, certains objectifs d'accompagnement éducatif de l'unité 3 sont en lien avec le plateau technique de formation professionnelle.

L'ensemble des apprentis est accueilli sur l'unité 3, notamment sur le groupe 6 (semi-internat et internat séquentiel).

Mais en fonction de leur projet professionnel, des jeunes de l'unité 3 ont la possibilité de suivre leur formation dans un autre centre, principalement dans les CFA (CFA Les Douets, CFABTP...).

I) Présentation de l'Unité 3 : « insertion sociale et professionnelle »

1) Les usagers

D'après les textes, l'ITEP a pour mission d'accueillir des jeunes présentant des troubles du comportement et de la conduite (TTC). Aussi, il est important de distinguer ce qui relève de la norme et ce qui relève du pathologique des troubles de personnalité ou de manifestation « situationnelle » en lien avec leur mal-être psychologique et des conflits liés à l'adolescence, aux carences affectives et éducatives.

L'ITEP devient un lieu pour ces jeunes, où ils sont confrontés à un réel, à la fois au niveau des apprentissages qui leur sont demandés, et à la fois sur le plan relationnel, dans un vivre ensemble avec une contrainte des lieux et de temps, qui les oblige à se poser, à trouver une place, à se positionner parfois avec violence.

L'adolescent a des revendications d'autonomie, mais en même temps, il a besoin de sécurité. Au-delà de toute pensée didactique, c'est l'autonomie du sujet qui est l'objectif de toute éducation, c'est « éduquer » pour permettre à chaque jeune de se construire et de s'insérer dans la société.

Une autre difficulté rencontrée est celle du mélange très hétérogène de la population et qui rend difficile le travail éducatif. Les adolescents, dans la problématique qui nous concerne, ont des difficultés à accepter l'éducation, la socialisation et les règles.

Alors plutôt que de chercher à répondre à une demande de prise en charge du jeune, l'objectif d'accompagnement sera une prise en compte du jeune. L'accompagnement doit alors être pensé en termes de parcours, c'est-à-dire de processus permettant au jeune de cheminer à son rythme, notamment selon sa place sur les trois unités éducatives.

Ce qui distingue l'unité 3, c'est une approche centrée sur la responsabilisation des jeunes qui sera symbolisée par une demande d'engagement contractuel. Pour tous, ils devront s'engager à respecter le règlement intérieur et le « contrat de vie en appartement » (obligations de participer aux apprentissages proposés : repas autonome, travail sur le budget avec une participation financière, démarches sociales). Les jeunes majeurs s'engageront par le contrat de majorité. Le but étant qu'il devienne des citoyens à part entière.

2) Caractéristiques du public accueilli sur l'unité 3

Nous notons que les jeunes qui arrivent sur l'unité 3 présentent de plus en plus des problématiques complexes (troubles du comportement et de la conduite, troubles psychiques, difficultés relationnelles, comportement inadapté dans un collectif,

perméabilité à l'environnement, angoisses envahissantes...) qui complexifient le travail éducatif mené par l'équipe de l'unité 3.

De fait, les orientations énoncées dans le projet de service initial à cette unité se trouvent aujourd'hui interrogées par la réalité de ces jeunes.

L'hétérogénéité des situations des jeunes (pas de projet professionnel ni de projet de vie invalidant en partie le processus d'émancipation, peu d'autonomie pour répondre aux tâches à gérer son quotidien, déficiences intellectuelles légères, sentiment de solitude en fin de journée, manque de maturité...) amène l'équipe à re-questionner ses missions et accompagnements. De plus, il est à prendre en compte un nombre accru de prolongation au-delà des 20 ans (amendement CRETON).

Inscrire le projet de l'U3 dans la notion de parcours en identifiant les pré-requis pour l'autonomie et l'insertion sociale, en identifiant les compétences transférables dans un autre environnement (savoir-être, savoir-faire), en identifiant le seuil de frustration et d'acceptation des contraintes « sociales » (verbalisation et reconnaissance des difficultés), doit favoriser l'articulation entre l'hétérogénéité des situations et le travail d'adaptation et d'individualisation des accompagnements à mener sur les différents lieux de vie de l'unité 3. C'est pourquoi, nous sommes amenés à mettre en place des grilles d'évaluation afin de moduler nos critères d'exigences (+ ou – selon le jeune, sa situation, le contexte...) et à trouver la réponse la mieux adaptée au jeune, parce qu'aujourd'hui les situations qui conduisent à l'exclusion sociale peuvent être très différents mais surtout très rapides...

Aujourd'hui, la dimension du soin est devenue de plus en plus prégnante dans notre travail éducatif. De même, le contexte socio-économique nous amène à repenser l'insertion sociale sur d'autres modes que par le travail.

Le public accueilli semble être à l'image de l'évolution de la société (rupture sociale, marginalisation, individualisation, précarité...). C'est pourquoi, nous devons revisiter notre travail éducatif pour favoriser avant tout l'intégration sociale des jeunes.

3) Déclinaison des différents accompagnements :

- Conduire les jeunes vers l'autonomie en favorisant les expériences sociales dans une perspective de préparation à une intégration sociale,
- Former les jeunes à une qualification professionnelle par le biais de l'apprentissage et/ou de titres professionnels, de proposer des réponses adaptées à ceux qui ne peuvent entrer dans des filières qualifiantes.

- Permettre à tous les jeunes d'avoir des perspectives d'avenir en lien avec leurs capacités et leurs compétences. Selon l'âge et la maturité de chaque jeune, l'accompagnement peut être à différencier.
- Mise en œuvre d'objectifs autour de l'acquisition des savoirs, savoir-faire et savoir-être.
- Préparation vers une insertion par une diversité d'expériences en milieu professionnel et vers une intégration par un apprentissage de vie en appartement sur le site, puis en appartements externes (avenue Maginot).
- Préparer leur sortie, quelques jeunes deviennent locataires d'un logement et bénéficient d'un accompagnement éducatif leur permettant de consolider leur autonomie sociale.
- Inscrire les jeunes dans des activités culturelles, sportives, dans des associations qui participent à la vie active et citoyenne (éviter le repli sur soi).
- Evaluer avec la famille et le jeune, sa mise sous protection et de là constituer un dossier de curatelle.
- Développer chez les jeunes une capacité d'adaptation (savoir faire appel aux différents services, prendre appui sur les dispositifs de droit commun, acquérir les ressources nécessaires pour faire face aux changements, aux évolutions de leur carrière professionnelle, aux ruptures...)

4) Les axes de travail

- Accès à l'autonomie dans la vie quotidienne (santé, hygiène, sécurité...) et estime de soi (choix de vie, temps libre, loisirs...)
- Promouvoir une alimentation équilibrée et ...raisonnée
- Insertion socioprofessionnelle (respect des autres, citoyenneté, droits civiques, accès aux dispositifs de droit commun...)
- Prendre et assumer ses responsabilités, ses droits et devoirs en tant que jeune majeur

SOCLE COMMUN DU TRAVAIL D'ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF DE L'UNITE 3

Travail de prise en charge au quotidien :

Accompagner les jeunes à être indépendants dans la gestion de leur quotidien, de leur budget

Suivre les jeunes majeurs dans une autonomie et dans une intégration sociale

Travail d'Estime de soi et d'affirmation de soi :

Accompagner le jeune à agir en fonction de lui et de ses aspirations

Apprendre à établir des relations sociales et affirmer et à porter ses choix

Travail sur l'environnement :

Apprendre à vivre en société pour faciliter l'intégration sociale

Apprendre les droits et les devoirs du citoyen

Travail professionnel :

Accompagner les jeunes à la réalisation de leur projet de formation et/ou d'insertion professionnelle

Connaître les démarches nécessaires en vue d'une insertion professionnelle

Partenariat avec les familles :

La famille est associée au projet de la personne qui vit en appartement. ; tout autant un travail de distanciation est à mener.

Travail en réseau et en partenariat :

Il est caractérisé par la réciprocité des échanges entre les professionnels afin de permettre une plus grande cohérence dans leur intervention relative aux mêmes usagers.

Constituer avec le jeune un listing des personnes et des lieux ressources (être en capacité de faire appel, de « rebondir »)

5) L'équipe pluridisciplinaire pour l'année 2012-2013

Une nouvelle équipe a été mise en place à la rentrée de septembre avec notamment, un coordinateur :

- 3 éducateurs spécialisés, dont le coordinateur
- 1 conseillère en économie sociale et familiale (diplômée d'état) intervenant sur l'unité 3 et le CFAS (enseignement de la PSE)
- 1 moniteur-éducateur (mi-temps thérapeutique)
- 1 éducateur (en complément du mi-temps thérapeutique)
- 1 psychologue du travail
- 1 psychologue clinicienne
- 1 apprentie CESF
- 1 stagiaire éducatrice spécialisée (2^{ème} année)
- 1 surveillant de nuit
- 2 agents de service ménage (1 groupe 8 – 1 groupe 6)

II) Le travail éducatif de l'unité 3 « accès à l'autonomie sociale »

Aux fondements de la mission de l'établissement dont la finalité répond à la loi du 2 Janvier 2002. notamment à l'article L.311-3, alinéa 3 du code de l'action sociale et des familles ainsi rédigé :

« Une prise en charge et un accompagnement individualisé de qualité favorisant son développement, son autonomie et son insertion, adapté à son âge et à ses besoins, respectant son consentement éclairé qui doit systématiquement être recherché lorsque la personne est apte à exprimer sa volonté et à participer à la décision. »

Dès lors, il s'agit d'amener les jeunes à se responsabiliser davantage, à être réellement acteur et auteur de leur projet de vie. Progressivement, ils doivent prendre de la distance avec le Village des jeunes et leur famille, se confronter aux réalités socio-économiques de la vie active et exercer leurs droits et devoirs de jeunes adultes-citoyen en devenir. Les expériences du quotidien renforcent leurs capacités à s'auto-gérer, à se responsabiliser afin d'acquérir une autonomie suffisante pour leur insertion sociale et professionnelle.

Si le travail éducatif de l'unité 3 finalise l'accès à l'autonomie, travail initié dès l'arrivée du jeune, ce concept mérite d'être interrogé. Il s'agit alors de tenter de définir « l'autonomie », de la confronter à la réalité (et aux limites) des pratiques éducatives, mais aussi des attentes des jeunes et des familles.

Les jeunes de l'unité 3 doivent pouvoir s'affirmer en tant que sujet social et citoyen, capable de demander (et avoir) l'accompagnement dont ils ont besoin pour construire et réaliser leurs projets.

Le travail éducatif de l'unité 3 est d'accompagner ces jeunes à finaliser leurs compétences à s'insérer dans un collectif social quel qu'il soit, en prenant en compte leurs limites et leurs potentialités. Ce travail d'ajustement des exigences, des capacités (intellectuelles, affectives, émotives...) et des contraintes (familiales, légales, sociales...) des jeunes nécessite que l'équipe s'appuie sur la pluridisciplinarité.

Les principaux corpus théoriques permettent à chaque professionnel de comprendre, de dépasser les enjeux, voire les paradoxes du travail à mener avec ces jeunes. L'éducateur doit prendre en compte, et non prendre en charge, pour que les jeunes qu'il accompagne, accèdent à leur autonomie et au statut d'adulte.

L'accès à l'insertion professionnelle n'est qu'un moyen qui doit permettre l'accès à l'autonomie permettant à ces jeunes de s'inscrire dans la structure sociale. Pour d'autres jeunes, un dossier de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH), voire une demande de l'Allocation d'Adulte Handicapé (AAH) sont nécessaires pour favoriser leur inclusion sociale. De même, il sera nécessaire d'envisager l'accompagnement par un service de protection juridique pour assurer les uivi du budget (curatelle simple ou renforcée).

L'unité 3 peut mettre en place un accompagnement éducatif à domicile pour un à deux jeunes en rupture avec l'établissement (exemple : pas de projet, en attente de réorientation...).

1) Les objectifs éducatifs

✓ L'apprentissage de l'autonomie

-L'hygiène : la tenue vestimentaire, l'hygiène corporelle, l'entretien du logement, l'entretien du linge, la gestion et la conservation des produits frais, le tri sélectif....

-La sécurité : l'usage et l'entretien des engins motorisés, le port des gilets de sécurité et du casque, la sécurisation des locaux, la connaissance et le respect des consignes de sécurité incendie...

-La santé : apprendre les démarches à effectuer, suivi des traitements médicamenteux, prise et respect des rendez-vous médicaux extérieurs, accompagnement vers des dispositifs de droit commun (Planning familial, centre de soin...), vigilance alimentaire (abus de boissons sucrées...), connaissance des lieux répondant à leurs questionnement sur la sexualité, le tabac, l'alcool, la drogue...

-L'alimentation : gestion et élaboration de repas équilibrés, élaboration des listes de courses, accompagnement à la préparation des repas...

Pour mener à bien ce travail, cela suppose une adhésion du jeune apprenti. En effet, les jeunes salariés ne souhaitent pas toujours que l'éducateur les accompagne dans la gestion de ses ressources.

- ✓ Le travail d'estime de soi : Amener le jeune à agir en fonction, de ses capacités et de ses centres d'intérêts afin de définir ses priorités et ses perspectives d'avenir

-Expression et communication : relations avec sa famille, des amis, le voisinage, travail sur l'expression orale, apprentissage du savoir être en société, apprentissage de la solidarité et de la tolérance, acquisition d'un rythme de vie « normalisé »....

-Temps libres et loisirs : gestion des temps de repos et de congés, occupations ludiques et autres, gestion du temps de télévision, de jeux vidéo, de DVD, inscription dans des activités proposées par des associations et centres culturels.....

- ✓ Le travail sur l'environnement : Apprendre à vivre en société pour faciliter l'intégration sociale.

-Respect : apprentissage du respect de soi-même et des autres, apprentissage des règles de la vie civile (respect du voisinage, respect de la différence...)

-Travail sur la citoyenneté : apprentissage des droits et devoirs du citoyen, information sur les majorités en vue de l'exercice des actes de la citoyenneté (majorité civile, majorité pénale, majorité électorale)

-Informations sur le fonctionnement des administrations publiques : CAF, CPAM, MDPH, banques, instances juridiques, lieux ressources (mission locale, planning familial, point information jeunesse, centre d'information et d'orientation).

- ✓ L'évaluation et mise en application du savoir faire et savoir être des jeunes dans l'environnement social

-Apprentissages sociaux : prise de conscience des réalités économiques inhérentes à l'entrée dans la vie active, pour savoir gérer

ses revenus, participation aux dépenses liées à l'alimentation, à la santé, aux transports et aux loisirs, utilisation des transports en commun

-Apprentissage du code de la route en vue de l'obtention du permis de conduire, accompagnement du choix de l'auto-école en lien avec les difficultés du jeune

-Recherche d'un logement, (prix d'un loyer, des charges, d'une caution, d'une assurance logement), recherche par petites annonces, par agences immobilières, connaître leurs droits et leurs devoirs (aide au logement, passeport loisirs, déclaration d'impôts, carte SNCF....)

- ✓ La vie professionnelle : accompagner les jeunes à la réalisation de leur projet de formation et/ou d'insertion professionnelle.

-Suivi professionnel : rencontre avec l'employeur ou le maître d'apprentissage, suivi du travail au centre de formation des apprentis (interne ou externe), suivi dans les formations du secteur adulte.

-Connaissance des instances liées au travail : travail en réseau avec la mission locale, la Chambre des métiers, le Pôle emploi, l'inspection du travail.

-Apprentissage des démarches en vue d'une insertion professionnelle : connaissance d'un contrat de travail rédaction d'un CV, lettre de candidature, présentation lors d'un entretien d'embauche.

- ✓ Le partenariat avec les familles : la famille est associée au projet du jeune qui vit en appartement.

-Relation avec les familles et les représentants légaux : rencontre avec les familles et les représentants légaux par l'éducateur référent du futur résident pour la présentation du projet des appartements, rencontres régulières pour l'actualisation du projet individuel, adhésion des familles et des représentants légaux au projet d'insertion professionnelle et d'intégration sociale.

-Pour les jeunes majeurs : demande de l'accord du jeune majeur en ce qui concerne l'implication des familles, dans ses choix de vie, information aux familles pour l'actualisation du projet individuel, rencontre avec les familles pour un départ de l'établissement.

-Collaboration avec les familles : accord écrit de la famille pour l'acceptation du projet des appartements pour les mineurs, sollicitation de la famille et du représentant légal dans les démarches et

l'accompagnement du projet d'insertion professionnelle et d'intégration sociale, travail de distanciation du lien parental pour les jeunes majeurs.

-Prise en compte de la culture familiale afin de définir les objectifs d'émancipation et d'évolution.

2) Un travail d'équipe

Dans le secteur médico-social, le travail en équipe est une nécessité professionnelle devant des publics qui requièrent conjointement cohérence et adaptabilité. Autrement dit, ce qui fait équipe, c'est d'abord de faire ensemble dans une dialectique entre la pensée et l'action : se reconnaître professionnellement les uns les autres – c'est-à-dire s'estimer professionnellement – pour prendre part à une réflexion collective, à un projet qu'on va concrétiser et dont on éprouvera la réalisation au fil du temps.

Le projet éducatif doit être l'outil fédérateur, c'est lui qui donne tout son sens au travail d'équipe, à la reconnaissance de notre travail auprès des jeunes et des familles. Il est porteur de valeurs communes, prône la cohérence dans les actes et dans les mots, tout en respectant les compétences de chacun. Outil de référence du travail d'équipe, il doit être régulièrement consulté, questionné, réargumenté, réajusté à chaque année et plus si nécessaire.

Réactualiser le projet éducatif, c'est l'opportunité de faire un bilan du travail mené, c'est faire un tour de table où chaque professionnel donne son avis, parle de ses difficultés, de ses questionnements, afin de préserver la cohésion de l'équipe et de renforcer la dynamique de travail. Parce que travailler en équipe suppose

Le travail d'équipe est un espace de relations interindividuelles entre :

- ✓ Les membres de l'équipe (accueil des jeunes, implication dans la vie institutionnelle, organisation d'activités, temps de concertation, coordination....)
- ✓ Les professionnels et les jeunes (conditions de présentation du règlement de fonctionnement, des règles de vie du groupe, ce qui est négociable ou pas...)
- ✓ L'équipe et les familles (information, communication, accueil, concertation projet des jeunes...)

L'équipe de l'unité 3 est en relation étroite avec le service de la formation professionnelle du Village des jeunes, notamment avec la formation CFAS (enseignants et éducateurs techniques). Le plateau technique et la psychologue du travail restent des interlocuteurs privilégiés pour les jeunes en construction de projet. Seuls, quelques jeunes de l'unité 3 sont scolarisés.

Un travail se met en place avec les autres unités pour favoriser les passages des jeunes de l'unité 2 sur l'unité 3, ou avec des jeunes de l'UAS pour leur permettre d'autres expériences d'internat.

3) Rôle du psychologue du travail

Les activités du psychologue du travail s'inscrivent dans une démarche générale d'accompagnement de personnes se positionnant sur un projet d'insertion sociale et/ou professionnelle (stage, formation, emploi).

Pour l'unité 3, le psychologue du travail intervient dans le cadre d'un suivi du parcours des jeunes, d'évaluations et d'accompagnements spécifiques. Le psychologue du travail rencontre de manière régulière les jeunes afin de faire un point sur leur parcours. Des évaluations, définies selon les besoins, sont organisées (intérêts professionnels, personnalité, aptitudes...).

Les apprentis sont spécifiquement suivis par la mise en place d'une coordination avec les ateliers référents et l'organisation d'entretiens. Par ailleurs, certains jeunes peuvent être accompagnés de façon plus régulière sur des problématiques particulières (mise en échec, difficulté dans la définition de projet, difficulté dans la formation, difficulté au travail...).

Plus généralement, le psychologue du travail apparaît comme une personne ressource pour définir un projet réaliste et valorisant, favoriser et/ou maintenir une motivation, valoriser la représentation des compétences, favoriser une adaptation optimale entre l'individu et un système de travail et soutenir l'autonomisation de l'individu dans son environnement social.

4) Communication interne et externe

✓ Les réunions dans l'établissement :

- les synthèses des projets des jeunes (PPAP-PPAA) élaborées par le référent, après concertation avec l'équipe
- les réunions d'équipe : le vendredi / 2 H. hebdomadaires
- Les temps de coordination hebdomadaire (coordinateur et référents)
- Les réunions COPIL - FUSION
- Les réunions Balint
- Les réunions CFAS : le vendredi / 1 par cycle
- Les réunions générales : le vendredi / 1 par cycle
- Les temps d'interdisciplinarité : le vendredi (si besoin)
- Les synthèses pédagogiques du CREAI

- Les rencontres avec les partenaires (ASE, STEMO, AED, ATIL, UDAF...)

- ✓ Les réunions externes : en fonction des projets des jeunes, les professionnels sont invités à des réunions, à des synthèses ou pour des échanges avec les partenaires.

5) Le travail avec les familles

Des rencontres régulières sont organisées avec les familles et les représentants légaux dans l'établissement et à leur domicile pour des échanges et une collaboration dans l'acceptation des choix de vie du jeune. Une adhésion est demandée lors de l'actualisation du projet individuel avec l'accord du jeune s'il est majeur. Elle est essentielle pour mener à bien tout projet avec le jeune.

En même temps, un travail de distanciation du lien parental est nécessaire pour permettre au jeune d'accéder à son autonomie sociale. Le jeune peut alors devenir auteur et acteur de son projet de vie. Travailler sur le lien familial passe par l'acquisition d'une identité, par l'appropriation de son histoire, de son éducation, de sa culture. L'individu est traversé de liens familiaux, sociaux et culturels qu'il lui faut identifier pour s'accomplir. C'est cette relecture apaisée, intégrée qui pourra lui permettre d'envisager sereinement et en conscience son avenir. Il y a donc nécessité de travailler avec les familles non pas pour maintenir à tout prix un lien familial mais pour accompagner le jeune dans ce cheminement.

La famille, la cellule familiale, le système familial sont autant d'expressions qui permettent de se rendre compte qu'un parcours en solitaire serait difficile. L'équipe est là pour accompagner chaque jeune à appréhender leur histoire, elle est là pour tenter, dans la collaboration avec les familles, d'être un soutien à la parentalité ou au contraire de préserver le jeune d'un lien familial parfois destructeur.

Une des missions de l'unité 3 s'affirme dans cette volonté d'accompagner ces jeunes à exister pour entrer dans le monde adulte.

6) Le projet de soin

La psychologue occupe une place de cadre technique qui inclut le travail avec la chef de service de l'Unité 3 et l'équipe de direction, dans le cadre d'une approche institutionnelle. En outre, elle travaille avec et auprès de l'équipe éducative et propose des accompagnements psychologiques ou thérapeutiques pour les jeunes et leurs familles :

- ✓ Soutien et étayage de l'équipe éducative de l'Unité 3
- ✓ Participation aux réunions hebdomadaires de l'équipe éducative, aux réunions mensuelles spécifiques pour le CFAS et d'interdisciplinarité
- ✓ Observation de la dynamique de groupe sur les lieux de vie (in situ) et rencontres "informelles" des jeunes (participation au repas du mardi midi, passage sur les pavillons ...)
- ✓ Entretiens psychologiques individuels et/ou psycho-éducatifs (d'accueil d'un jeune sur l'U3 après un mois passé par le jeune sur l'U3 et préparatoires pour les PPAP et PPAA)
- ✓ Entretiens psychologiques et observations cliniques de jeunes (les axes d'observations-évaluation étant préalablement définis avec l'équipe éducative et/ou l'Unité de Soins)
- ✓ Accompagnements thérapeutiques (validés par l'Unité de Soins/médecins psychiatres): psychothérapies individuelles, entretiens psycho-éducatifs individuels, entretiens psycho-éducatifs familiaux, soutien à la fonction parentale (entretiens psychologiques ou psycho-éducatifs avec le/les parents)
- ✓ Contribution à la réflexion sur la dimension soignante du cadre institutionnel, de part une réflexion quant à l'accompagnement à l'ITEP du jeune en tenant compte de sa dynamique évolutive (travail en amont avec l'équipe de l'Unité de Soins et, le cas échéant, participation aux réunions interdisciplinaires de projet d'accompagnement (PPAP, PPAA voire quelques PPO) pour les jeunes ayant bénéficiés d'un accompagnement thérapeutique et bien entendu pour tous les jeunes de l'U3.
- ✓ Inscription des jeunes dans la poursuite des soins en libéral.

Il en est de même pour certaines familles. Nous observons ainsi des mécanismes qui interfèrent tant dans les accompagnements que nous pouvons proposer que dans l'émancipation du jeune : "conflit de loyauté" entre le jeune/sa famille/l'ITEP, jeunes et/ou familles qui sont dans la banalisation voire le déni des difficultés de leur jeune et/ou présentent dans la sphère familiale. En outre, certains jeunes sont en souffrance psychologique notamment quant à leur orientation professionnelle (changement de projet, arrêt d'une formation pré ou qualifiante, réorientation vers un poste adapté ou le milieu protégé, "incapacité" à travailler...) et quelques uns présentent des troubles psychiques.

Les orientations voire réorientations vers des postes adaptés, vers le milieu protégé, ainsi que les demandes de R.Q.T.H. et d'A.A.H., de mesures de protection des majeurs, d'accompagnements socio-éducatifs (SAVS, Foyer logement...), de prolongations dans le cadre de "l'amendement CRETON", semblent être de plus en plus nombreuses. S'y associent également la question des relais thérapeutiques qui sont difficilement acceptés par les jeunes et/ou mis en œuvre avant leur sortie de l'ITEP.

Autant d'axes de travail psychologique et éducatif auprès des jeunes voire de leurs familles que nous avons commencé à développer et qu'il convient d'étayer par des partenariats / réseaux en particulier dans le secteur des soins (CMP-CATTP, Centre Oreste, Maison des adolescents de Touraine, Cliniques psychiatriques...), que du milieu protégé (Psychologues d'ESAT), des structures d'hébergement et d'accueil "occupationnel" (tel le GEM).

III) Les différents types d'hébergement

Les différents modes d'hébergement et d'accompagnement répondent au constat fait lors de l'actualisation du projet institutionnel, à savoir qu'à leur sortie de l'établissement, beaucoup de jeunes retournent en famille, car peu se trouvent en situation d'autonomie sociale. Le projet d'appartement, notamment celui avenue Maginot, propose aux jeunes majeurs en situation d'insertion professionnelle d'acquérir des apprentissages de la vie quotidienne et de l'autonomie sociale. Pour accéder à cet hébergement, leur responsabilité est engagée :

- Par la signature du contrat jeune majeur
- Un contrat d'occupation des lieux
- Une assurance civile

Les jeunes assurent l'entretien de leur appartement avec l'aide de l'éducateur, ou du personnel des services généraux (sauf pour les appartements de Maginot). De même, le surveillant de nuit assure des rondes, mais n'intervient qu'en cas de réelle nécessité (en concertation avec le cadre de permanence), car les jeunes résidents doivent apprendre à réguler leur rythme de sommeil et à respecter le règlement de fonctionnement.

Une des particularités de l'unité 3 est d'offrir des hébergements répondant au mieux aux besoins et attentes des jeunes et/ou des familles.

En lien avec les autres unités de l'établissement, l'unité 3 poursuit le travail engagé auprès des jeunes tout en les préparant à la sortie.

Les différents lieux sont mieux identifiés par l'ensemble des jeunes :

- *Groupe 8* - appartement individuel ou à 2 pour l'accès à l'autonomie du quotidien avec projection sur un autre type d'hébergement (location, Maginot, Foyer...) – accueil individualisé des jeunes des autres unités avant leur passage sur le gr 8 (un repas – une soirée- une nuitée...) – partage d'un même appartement pour deux jeunes mais sur un temps différent (début de semaine / fin de semaine...)

- *Groupe 6 / Hébergement séquentiel et modalités d'accueil diverses :*
 - ✓ Accueil des semi-internes
 - ✓ Accueil des apprentis du VDJ (lundi et mardi)
 - ✓ Accueil des jeunes (CACES - journée d'appel- rendez-vous extérieurs....)
 - ✓ Accueil d'un apprenti CFA Ville de Tours (semaine)
 - ✓ Accueil d'une jeune fille du SESSAD (temps entreprise)
 - ✓ Accueil des jeunes du DIMA (alternance)
 - ✓ Accueil des SI (stages en entreprise)
 - ✓ Accueil de jeunes de l'unité 2 (mise en situation d'autonomie)
 - ✓ Accueil de stagiaires (pour évaluation)

L'accompagnement des jeunes sur l'hébergement séquentiel devra évoluer en fonction du large public accueilli sur ce groupe (jeunes d'âge et d'horizons divers dans une temporalité d'accueil différencié). Cela demandera d'élaborer un projet spécifique pour cet hébergement qui se doit de répondre aux besoins de chacun sur un temps limité.

- *Appartements Maginot* - préparation à la sortie du VDJ et accompagnement à un logement en tant que locataire ou autre type d'hébergement (foyer, FJT...)

1) Les appartements du groupe 8

Afin de mieux préparer les jeunes à la vie sociale et à leur sortie de l'établissement, un hébergement en appartement est proposé. Sept appartements rénovés et meublés dont cinq de deux personnes et deux appartements individuels ont une capacité d'accueil de douze places. Le groupe 8 accueille 12 jeunes âgés de 16 à 20 ans, dont 2 jeunes de l'unité 2.

Dans le cadre de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, un appartement situé en rez-de-chaussée peut accueillir deux personnes à mobilité réduite et répond à l'article L. 117-7 du code de la construction et de l'habitation.

Un engagement du jeune est demandé à son entrée dans l'appartement ainsi qu'un état des lieux, un inventaire du mobilier et matériel mis à sa disposition (électroménager, ustensiles de cuisine, télévision...). Cet engagement peut être rompu lorsque la personne accueillie ne respecte pas le règlement et déroge à sa volonté de s'impliquer dans son projet d'insertion professionnel et d'intégration sociale. Dans ce cas, il est étudié avec le jeune, et sa famille d'autres possibilités d'accompagnement dans l'établissement.

Pour cette année, 4 jeunes de l'unité 3 bénéficient d'un accompagnement éducatif à domicile.

Les jeunes accueillis sur les appartements internes ont un projet professionnel établi ou sont en voie de le concrétiser (CFAS, ESAT...). Les objectifs visés tendent à vivre l'appartement de façon personnelle et indépendante, différente du collectif. L'accompagnement individualisé permet de solliciter le jeune sur des points d'autonomie et de socialisation restant à acquérir ou en voie d'acquisition pour l'amener à agir en fonction de lui et de ses propres choix.

Des entretiens éducatifs réguliers avec le référent guident le jeune vers une prise de conscience de ses capacités mais aussi de ses difficultés à acquérir une indépendance et une affirmation de ses choix. Cette relation régulière permet à tout moment d'évaluer et de réajuster les objectifs visés afin que le séjour sur les appartements internes ne soit que pour une durée limitée (pour une période de 6 mois renouvelable). Une possibilité de réintégration dans une structure collective peut être proposée à un jeune, en cas de grande difficulté ou de non respect du contrat et objectifs fixés.

Des hébergements temporaires répondant à des situations particulières sont également possibles pour d'autres jeunes de l'établissement. Ces accueils séquentiels permettent de prendre le temps et la distance pour réajuster un projet personnalisé, d'offrir une pause au jeune, à sa famille.

2) L'internat séquentiel sur le groupe 6

Pour l'année considérée, trois jeunes apprentis bénéficient d'un hébergement séquentiel, en début de semaine pour les regroupements CFAS. Comme pour tous les logements de l'établissement, un état des lieux est établi à l'entrée et à la sortie du jeune.

L'hébergement séquentiel nous amène à modifier la mise en œuvre de l'ensemble des objectifs éducatifs de l'unité 3, comme la gestion du budget (accompagnée ou pas par la famille), l'équilibre alimentaire, les activités extérieures... Néanmoins, une participation financière de 2 € est demandée pour les repas au self, afin de les préparer à une prise de conscience des réalités inhérentes à l'entrée dans la vie active et pour un apprentissage à la gestion de leurs revenus. Pour le repas du lundi soir, les apprentis ont la possibilité de le préparer sur le groupe avec ou sans l'aide de l'éducateur, ce temps est alors utilisé comme support éducatif.

La soirée du lundi permet aux apprentis de partager avec les autres jeunes, y compris ceux du groupe 8, le temps d'un dîner, d'un jeu vidéo ou d'un DVD. Lorsque le groupe le permet, des discussions sont abordées, souvent en lien avec leurs préoccupations de jeunes adultes en devenir. Chacun peut alors s'enrichir des expériences des autres.

Un temps de soutien à la formation qualifiante leur est aussi proposé pour réviser les cours, ainsi qu'un accompagnement à la salle informatique le jeudi soir pour la constitution des dossiers (histoire, géographie, entreprise).

Deux autres jeunes bénéficient d'un hébergement sur le groupe 6. L'un est en formation qualifiante au CFA Ville de Tours et l'autre en formation en MFR.

Le règlement de fonctionnement s'applique à l'ensemble des jeunes présents sur le site, exceptés pour les majeurs qui ont la possibilité de sortir en ayant préalablement informé l'équipe éducative. Il est conseillé aux jeunes de l'unité de pratiquer une activité (sportive, ludique...) en dehors de l'établissement.

3) Le semi-internat de l'unité 3

Six jeunes semi-internes sont accueillis sur le groupe 6, dont 3 apprentis. Avec la fermeture du groupe le mardi soir après le départ des apprentis, les 3 autres jeunes semi-internes viennent alors sur le groupe 8.

L'équipe note que le fonctionnement du groupe 6 ne permet pas un accueil favorable des semi-internes. C'est pourquoi, nous leur proposons de vivre des expériences d'internat ou des temps de préparation de repas le jeudi midi (mercredi : élaboration des menus et achats le mercredi après-midi).

Pour autant, l'accompagnement des semi-internes reste à améliorer pour viser des résultats éducatifs satisfaisants.

L'équipe éducative propose également les activités menées en soirée à ces jeunes semi-internes, qui font le choix d'y participer ou pas :

- footing le mardi soir
- repas autonome mensuel (mercredi soir)
- soirées à thème (chandeleur, Noël, Halloween...)
- sorties (concert, théâtre, match d'improvisation...)

La particularité de cette année, c'est l'accueil en internat sur le groupe 6 de cinq jeunes du dispositif DIMA. Ces jeunes qui n'ont pas eu de parcours au sein du VDJ et qui, pour la plupart découvrent non seulement l'internat mais aussi un établissement du médico-social, se trouvent en décalage avec nos exigences (gestion du portable, tabac, horaires de coucher...). Nous avons adapté notre fonctionnement à leurs besoins plus proche d'une prise en charge que d'un accompagnement. Nous avons mis en place des activités occupationnelles et tentons de les accompagner dans leur quotidien (hygiène corporelle, entretien de la chambre, travail de « distanciation » avec leur famille, apprendre à vivre dans un collectif, partager des moments avec de jeunes majeurs...).

4) Les appartements extérieurs

- ✓ Les appartements Maginot (365 j / an)

Il s'agit de 6 appartements de type 1, situés au 86, avenue Maginot à Tours.

La situation géographique de l'immeuble situé avenue Maginot à Tours favorise une intégration sociale et professionnelle dans un quartier proche du centre ville qui possède toutes les infrastructures nécessaires à l'exercice d'une vie sociale (commerces, centre social et culturel, laverie, transport...).

Un garage situé à proximité, est mis à leur disposition pour les scooters, vélos.

Modalités d'accueil

Les jeunes accueillis ne paient pas de loyer et ne signent pas de bail. Toutefois, ils prennent en charge leur consommation d'électricité et les charges collectives : chauffage, eau, taxe d'habitation (par répartition en fonction d'un montant forfaitaire mensuel). Les jeunes peuvent y rester les week-ends et les vacances.

L'équipe pluridisciplinaire prend en considération la vie privée des jeunes. Pour autant, ces derniers doivent considérer qu'ils sont toujours dans le cadre d'un projet garanti par l'établissement et qu'ils sont tenus de respecter le règlement intérieur. L'établissement possède un double des clés des appartements et se réserve le droit de pénétrer dans les appartements afin d'en vérifier la sécurité et d'intervenir si nécessaire dans le respect de leur intimité.

Règlement et contrat

La présence dans les appartements demande une adhésion au règlement et la signature d'un contrat jeune majeur. Le jeune est lié par un contrat comme toute personne prenant un logement « locatif ». L'engagement dans les appartements est établi pour une durée de 6 mois renouvelable deux fois, sauf si le projet d'insertion du jeune le nécessite. En cas de difficultés de prise en charge, un retour sera possible sur la structure interne de l'établissement. À l'installation dans l'appartement, une caution de 100 € sera demandée et un état des lieux sera établi ainsi qu'à la sortie des appartements (ainsi qu'un inventaire de la vaisselle, appareils ménagers et meubles mis à disposition).

Objectif éducatif principal

Même si les objectifs éducatifs restent les mêmes pour l'ensemble de l'unité 3, un travail est mené plus particulièrement pour accompagner les jeunes majeurs dans une autonomie et dans une intégration sociale.

Les apprentissages sociaux doivent leur permettre de :

- Prendre conscience des réalités économiques inhérentes à l'entrée dans la vie active, pour savoir gérer ses revenus et établir un budget,
- Participer aux dépenses liées à l'alimentation, aux charges d'eau et d'électricité, à la santé, aux transports et aux loisirs,

- Utiliser des transports en commun,
- Rechercher un logement, (prix d'un loyer, des charges, d'une caution, d'une assurance logement), recherche par petites annonces, par agences immobilières, mairies, associations de type jeunesse et habitat...
- Préparer le départ de l'établissement
- Appréhender au mieux les démarches d'aménagement de leur appartement d'achats d'électroménagers, de mobiliers...

Investissement personnel

Chaque appartement est composé d'une chambre, d'une cuisine, d'une salle d'eau et WC. Ils sont tous équipés et meublés.

Les jeunes peuvent compléter cet aménagement avec l'achat d'un écran de télévision, d'un lecteur DVD, d'une console de jeux, d'un congélateur....

Pour les jeunes salariés, la gestion de leurs revenus doit se faire avec l'éducateur référent, afin de favoriser l'apprentissage de l'équilibre budgétaire de leurs différentes dépenses. Pour les jeunes qui n'ont pas de ressources, c'est l'établissement qui prend en charge l'ensemble des dépenses (alimentation, transports, charges d'électricité...).

L'immeuble possède un jardin clos. Depuis l'année dernière, l'achat de matériel (outillage, tondeuse électrique, salon, tonnelle) permet aux jeunes d'investir cet espace. L'entretien leur incombe et se fait en présence d'un éducateur. Le matériel est stocké dans une cave. Cet espace permet aux jeunes de partager des temps collectifs (barbecue, discussions...).

Les jeunes peuvent inviter des personnes de leur entourage et réseau social, les notions de discrétion et de respect devant être observées. Au préalable, ils doivent en informer l'équipe éducative. Bien que l'usage des appartements soit permanent, leur présence hors temps de travail doit être signalée ; un cadre de permanence assure des passages réguliers.

En fonction des disponibilités des éducateurs, ils interviennent principalement en soirée (repas, entretien éducatif, entretien du logement, gestion du budget, dossiers à compléter...).

L'entretien des lieux communs est à la charge des jeunes, un planning est affiché sur le tableau à l'entrée de l'immeuble. Un travail éducatif est à mener auprès de certains jeunes pour qu'ils respectent leur obligation.

Des exercices incendie d'évacuation sont régulièrement programmés, car il est nécessaire que les jeunes acquièrent les bons réflexes en ce qui les concerne (prévenir les pompiers, évacuer les lieux mais aussi solidarité et entraide avec leurs camarades).

✓ Les foyers d'hébergement

En raison des difficultés de certains jeunes, nous sollicitons des foyers d'hébergement pour que des jeunes puissent bénéficier d'un logement à leur sortie. Depuis janvier 2012, deux jeunes ont été orientés vers ces structures. Nous devons développer les partenariats avec ce type de structure d'hébergement pour mieux en définir les contours possibles, pour favoriser l'intégration, ne serait-ce que temporaire de nos jeunes à leur sortie.

✓ Les appartements locatifs

La quasi-totalité des jeunes sortants des appartements Maginot deviennent locataires de leur logement.

Un travail progressif du départ de l'établissement s'est accompagné de démarches menées avec le jeune en vue de trouver un logement, un emploi stable dans la mesure du possible. Pour certains jeunes, un dossier de mesure de protection est constitué pour qu'ils bénéficient d'une mesure de curatelle, voire de tutelle.

Les familles sont associées à la mise en place du projet, sauf si les jeunes majeurs manifestent leur désaccord.

Il est important de rappeler que le but du projet des appartements Maginot n'est pas de trouver un emploi et un logement mais de préparer le jeune à une insertion professionnelle et une intégration sociale.

5) Suivi des jeunes sortants

Le travail de suivi des jeunes locataires est effectué par la conseillère en économie sociale et familiale, référent des jeunes. Pour les autres jeunes de l'unité 3, ce sont les référents, en lien avec le chef de service, qui assurent ce travail de suivi.

Lors de la réunion de synthèse du Projet Personnalisé d'Orientation (PPO), le jeune est informé des missions du service de suivi.

Nous envisageons de proposer un projet spécifique pour l'accompagnement des jeunes 18/25 ans, afin de sécuriser leurs parcours sur la durée. Nous faisons le constat trop souvent que les jeunes doivent être accompagnés dans la durée pour éviter au moindre écueil d'abandonner leur projet et de retourner en famille pour plus de facilité n'étant pas en capacité de « rebondir ». Ceci ne doit pas exclure le travail en réseau avec les dispositifs existants.

IV) Partenariat et réseau

Avec la loi du 2 janvier 2002, la place de l'utilisateur a été repensée en introduisant une prise en compte plus personnalisée des potentiels de l'utilisateur, de ses aspirations et de ses demandes. Ainsi, on passe d'une logique d'offre à une logique de besoin, c'est-à-dire concevoir des services non pas à partir des ressources institutionnelles existantes, mais à partir de l'objectivation des besoins. Cela demande alors à l'équipe éducative une lecture plus accrue du territoire et de ses ressources, mais aussi la rencontre, voire la confrontation avec des cultures professionnelles différentes.

C'est pourquoi pour mener à bien l'accompagnement des jeunes dans leur projet, l'équipe doit s'approprier la connaissance de l'ensemble des dispositifs de droit commun, des structures socio-judiciaires et de toute autre instance, ainsi que la maîtrise de la législation du médico-social et de droit du travail.

La notion de « réseau » regroupe un ensemble d'acteurs moins formalisé que les partenaires, il s'agit par exemple des dispositifs de droit commun. En fonction des projets, l'équipe accompagne les jeunes vers ces structures.

De part ses missions spécifiques d'accompagnement, l'équipe de l'unité 3 est amenée à développer un travail partenarial : mutualisation et collaboration avec les différents acteurs travaillant autour du projet du jeune permettent de répondre à la complexité des besoins, aux situations délicates. (Annexe : tableau des missions spécifiques de l'unité 3).

Le partenariat se crée lorsque le projet du jeune le nécessite, relation ponctuelle pour un accompagnement particulier qui demande une autre approche du travail pluridisciplinaire. Il s'agit alors d'un travail d'articulation entre des acteurs et des pratiques du monde « ordinaire » et ceux de l'éducation spécialisée. Travailler ensemble, être « partenaires », suppose une entente à la fois formelle et implicite, une compréhension, des attitudes réciproques qui dépassent le simple contrat partenarial.

V) Evaluation et actualisation du projet

1- Constat

Le travail mené par l'équipe de l'unité 3 permet de prendre en compte les besoins, les demandes des jeunes accueillis. Les hébergements différenciés répondent aux demandes des instances tutélaires, à savoir la nécessité d'ajuster les offres de service au projet des usagers. La mise en œuvre de ce projet éducatif a pour objectif d'aider la personne à la réussite de son intégration

sociale et de son insertion professionnelle. C'est pourquoi, les demandes de temps d'accompagnement de ces jeunes ont été prises en compte dans les plannings horaires des éducateurs pour assurer leurs missions d'insertion professionnelle et d'autonomie sociale (annexe 1).

Nous notons que les objectifs éducatifs qui conduisent à favoriser l'insertion sociale et professionnelle évoluent pour certains par un accompagnement axé sur le quotidien et la recherche de bien être. La nécessité d'un accompagnement thérapeutique des pratiques éducatives apparaît essentielle et doit se poursuivre. Ce travail est à mettre en lien par exemple, avec les entretiens psycho-éducatifs qui offrent aux jeunes un espace de parole très individualisé.

2- La dimension thérapeutique de l'hébergement en appartement

Elle réside dans le lien d'accompagnement mis en œuvre par les professionnels de l'équipe pluridisciplinaire.

Il s'agit là de développer des postures d'accompagnement visant la prise en compte de la personne, sa sécurisation et son épanouissement.

Dans sa visée thérapeutique, l'accueil au sein d'un appartement permet de s'expérimenter à toutes les dimensions de l'autonomie : respecter les horaires, entretenir son linge, prendre soin de son hygiène corporelle, savoir entretenir ses espaces de vie, savoir se faire à manger, savoir faire ses courses, savoir gérer un budget,...

En pratique, pour certains jeunes, faire face en même temps à toutes ces dimensions constitue un obstacle majeur dans l'expression de leurs compétences.

En réponse, nous proposons de décliner un accompagnement tenant compte d'une différenciation des registres de l'autonomie pour cibler les axes prioritaires à proposer à la personne en fonction de ses compétences et de ses besoins (axes d'accompagnement et niveaux d'exigences).

Pour ce faire, nous devons entrevoir la différenciation de l'accompagnement sous deux angles :

- ✓ L'adaptation du rythme des séquences d'accueil proposées aux personnes (« séquentialisation » de l'accompagnement).
- ✓ La priorisation des axes d'autonomie à promouvoir pour chaque personne.

En cette rentrée de septembre 2012, nous constatons que 7 jeunes relèvent de stratégies d'accompagnement à visée thérapeutique.

L'accès aux soins pour les personnes de l'unité 3 reste pour le moment en cours d'étayage avec le service soins. En effet, une demande a été déposée auprès du service soin afin qu'une réponse claire soit apportée à l'équipe pour

mener ce travail d'autonomie des jeunes majeurs dans la prise de leur traitement et l'accès aux soins.

Ainsi, nous aurions deux possibilités pour accompagner les jeunes de l'unité 3 vers un objectif d'autonomisation à ce niveau :

- ✓ Différencier dans notre approche éducative les mineurs et les majeurs.
- ✓ Proposer une réflexion concernant des accompagnements progressifs et continus sur le site de l'ITEP et en dehors du site de l'ITEP (dispositifs médicaux et sociaux de droit commun) pour viser l'accompagnement de l'externalisation des prises en charge médicales et des démarches d'accès aux soins.

Un travail d'élaboration est en cours pour établir une première ébauche de propositions, et proposer de conduire la construction de ce projet en concertation avec le service soins de l'ITEP. Plusieurs dimensions seront à traiter : administratives, juridique, financière, procédurale...

Axes de travail également proposés et à étayer par/avec le soutien de la psychologue de l'unité 3.

3- L'accompagnement éducatif des jeunes en appartement Maginot

Ces logements accueillent des jeunes qui sont en voie d'insertion professionnelle, mais aussi des jeunes pour qui, il s'agit d'une mise en situation réelle de gestion du quotidien en vue de l'accès à leur autonomie. Tous ont bénéficié d'un parcours au sein du Village des jeunes, notamment d'un accompagnement éducatif sur le groupe 8 ou le groupe 6. Si on se réfère aux missions d'accompagnement éducatif énoncées lors du projet initial des appartements, ces jeunes devraient avoir acquis une autonomie suffisante. Pour autant, nous constatons que cela s'avère de moins en moins vrai puisque les jeunes arrivant désormais aux appartements avenue Maginot ne savent pas forcément exercer seul les différentes tâches qui incombent à la gestion du quotidien.

L'objectif n'est donc plus de préparer leur sortie dès leur arrivée à Maginot. Aussi, le contrat d'occupation des lieux de deux fois 6 mois doit être réinterrogé car les appartements ne sont plus seulement « ouverts à toute personne majeure en situation de travail, d'apprentissage ou de formation... Il n'est pas demandé de loyer complet mais une participation de 10 % du salaire révisable ... il est demandé une caution variable de 100 euros qui sera restituée en fin de séjour suite à l'état des lieux ... l'acquittement des frais d'électricité ». Or, de plus en plus de jeunes n'ont aucune ressource et c'est donc l'établissement qui subvient à leurs besoins, comme pour tout jeune hébergé sur le site.

Dans un premier temps, le jeune est accompagné dans son insertion sociale et professionnelle, vers les ESAT ou vers le milieu ordinaire avec l'obtention d'un CAP. En parallèle, nous l'aidons à acquérir une autonomie en lien avec la gestion de son quotidien. Cela passe par des accompagnements en courses et au ménage, l'élaboration de menus, la confection de repas, les démarches administratives (ouverture de compte bancaire, dossier de protection juridique, suivi médical...).

Dans un deuxième temps, nous préparons la sortie. En fonction du degré d'autonomie du jeune, nous l'orientons vers un logement extérieur ou vers un foyer d'hébergement. Ces dernières années, nous notons la nécessité d'orienter des jeunes vers des foyers, cela à cause des difficultés persistantes du jeune à se prendre en charge dans l'organisation de son quotidien sans l'aide de l'éducateur.

Depuis janvier 2011, une Conseillère en Economie Sociale Familiale (CESF) assure la référence éducative des jeunes vivant à Maginot. Cela a permis de répondre au mieux à leurs besoins, notamment en ce qui concerne la préparation et l'accès à leur sortie (constitution des dossiers, travail de partenariat et réseau...) Cela a apporté une certaine stabilité au sein de l'équipe éducative et a favorisé chez les jeunes un repère dans leur quotidien.

Suite aux constats des cadres de permanence et de l'équipe, il a été noté que ces jeunes se retrouvent en difficultés sur la durée (congés, voire même le week-end). C'est pourquoi, une permanence éducative a été réactivée le dimanche soir afin de prévenir des situations de rupture

VI) Projets de l'Unité 3 (2012-2013)

1- Projet alimentation équilibrée et... citoyenne

Ce projet de l'unité 3 doit favoriser l'accès à une alimentation diversifiée et équilibrée, accompagner les jeunes à passer d'une logique de consommation à une démarche d'accès à l'autonomie en faisant émerger de nouvelles compétences afin de mieux s'organiser pour l'approvisionnement, le rangement, la confection des menus, le choix des aliments, de renforcer le plaisir de faire et de partager les repas avec autrui (famille, camarades, éducateurs...).

Il s'agit aussi de modifier les mauvaises habitudes alimentaires pour les amener à des comportements d'adulte responsable.

Les objectifs de ce projet sont :

- ✓ d'établir les bases de l'équilibre alimentaire, en amenant les jeunes à prendre conscience des bienfaits d'une alimentation équilibrée en aidant à mieux manger : moins de gras et de sucré, réaliser des plats traditionnels (au lieu de les acheter en barquette), inclure plus de légumes et de fruits dans les menus, cuisiner des légumes frais et surgelés (et pas uniquement des boîtes de conserve)...
- ✓ d'adopter de nouvelles habitudes pour préserver leur santé et de les informer des risques encourus (prévenir les excès de poids, le diabète, le cholestérol, les atteintes cardio-vasculaires...), de découvrir des saveurs, des textures, d'autres aliments ...
- ✓ de rappeler la nécessité d'une bonne hygiène corporelle, de vie liée à l'alimentation (lavage des mains, brossage des dents, tenue vestimentaire propre ...), à l'équilibre du sommeil, des temps de repas, de loisirs...
- ✓ de promouvoir des gestes citoyens en participant à la gestion du traitement des déchets (tri sélectif, réutilisation des sacs pour effectuer les courses...), en prenant en compte le développement durable en privilégiant les produits issus de l'agriculture locale, de l'économie solidaire, de l'agriculture biologique en favorisant les filières d'approvisionnement courtes, en consommant de produits de saison ...

2- Projet CESF (apprentissage)

Le travail éducatif de l'unité 3 porte sur l'accès à l'autonomie des jeunes. Dans le cadre des missions des CESF, cette autonomie s'oriente plus particulièrement dans un sens pratique et technique puisqu'elle s'attache à tous les gestes de la vie quotidienne.

Ainsi, la conseillère ou technicienne en économie sociale et familiale pourra intervenir sur les axes de travaux suivants, afin de renforcer l'autogestion et les responsabilités du jeune dans l'objectif d'optimiser une autonomie suffisante pour favoriser son insertion sociale et professionnelle. Afin de rendre efficient le travail de l'apprentie CESF, un choix sera défini concernant le nombre de jeunes à accompagner et les missions à accomplir.

Les grands axes de son travail sont les suivants :

✓ Alimentation et santé

- Appréhender la notion d'équilibre alimentaire : que signifie manger sain et équilibré ? Pourquoi est-ce important pour notre santé? Comment allier budget et équilibre alimentaire ? ces questions sont à aborder par le biais d'accompagnement aux courses, à la préparation des repas (possibilité de mettre en place des fiches cuisine réalisées avec le jeune), de discussions autour de l'alimentation...
- Prévenir et informer des risques liés à l'alcool, tabac et autres drogues, à la sexualité.

✓ Logement

- Entretien du logement et du linge
- Respect des colocataires
- Conseil de sécurité liée à l'utilisation du gaz et des appareils électriques
- Conseil en matière d'économie d'énergie et de recyclage
- Conseil dans l'aménagement des pièces (appartements et lieux de vie collectif)
- Accompagnement dans la recherche et le choix d'un logement
- Accompagnement dans les démarches administratives
- Conseil dans le choix des appareils électroménagers et d'ameublement

✓ Budget

- Prise de conscience des réalités économiques
- Conseil en matière de gestion budgétaire : possibilité de travailler sur un échéancier et/ou un cahier de comptes avec le jeune afin de l'amener à être vigilant sur le maintien de l'équilibre de son budget (des outils budgétaires simples et faciles d'accès sont à établir).
- Informer sur les différentes fonctions des organismes public et privé (CAF, pôle emploi, banque ...)
- Accompagnement dans les démarches administratives : remplir avec le jeune des papiers administratifs (demande d'allocation, démarche auprès des banques et assurances...)

- ✓ Vie professionnelle
 - Accompagner le jeune dans son projet professionnel
 - Informer le jeune sur les institutions liées au travail (pôle emploi, mission locale, association pour l'emploi...)
 - Apprentissage des démarches dans la recherche d'emploi (CV, lettre de motivation, appel et entretien...)

- ✓ Travail sur l'estime de soi et sur l'environnement
 - Amener à travailler sur les perspectives d'avenir du jeune et sur ces capacités
 - Respect de soi et des autres
 - Gestion du temps : apprendre à aménager son temps libre avec les temps de formation ou d'apprentissage
 - Savoir se repérer dans l'espace, être autonome dans les transports.

3- Projet « Rénov et vous » - groupe 6

- ✓ Présentation Générale :

Un projet spécifique sera à élaborer à l'issue de travail de réflexion que nous sommes amenés à conduire dans le cadre de la fusion avec l'ITEP les Fioretti. Par conséquent, le groupe 6 sera de plus en plus occupé, investi par des jeunes en formation, en stage, en période d'évaluation...

Pour aller dans le sens de cette évolution, la création d'une salle télévision et d'une salle de sport est prévue. De plus, il serait bon de rénover les locaux en tant que tel : ce dernier point étant l'objectif de notre projet. Ces travaux concernent le « sous-sol » du groupe. Les jeunes concernés sont les jeunes de l'unité 3. Dans l'immédiat, la liste n'est pas établie.

- ✓ La rénovation se fera en plusieurs étapes :
 - 1- Penser et discuter de ce projet avec les jeunes afin de faire une proposition de rénovation à l'équipe de direction
 - 2- Ranger et trier le matériel inutile et/ou inutilisable présent dans certaines salles.
 - 3- Préparer les surfaces
 - 4- Entamer une première sous couche de peinture blanche.
 - 5- Appliquer la couche finale choisie au préalable.
 - 6- Mettre en place les meubles et autres éléments de décoration du groupe.

✓ Objectifs de ce projet :

Ce projet a pour but d'intégrer les jeunes dans l'aménagement de leurs espaces collectifs. Ils s'y sentiraient certainement plus à l'aise et prendraient conscience de l'intérêt de les respecter. Par ailleurs, nous souhaiterions motiver des jeunes qui sont en attente de stage, d'orientation professionnelle, voire même dans les prémices d'un apprentissage afin de promouvoir leurs compétences. Ce ne sont que des travaux dits « basiques », allant du ponçage à la peinture en passant par du rebouchage.

La discussion n'est pas encore arrêtée mais il ne semble pas pertinent de mettre une contrainte autre que celle de l'engagement !

A savoir que l'ensemble des garçons de l'unité 3 sera informé de ce projet mais tous (a priori) ne pourront y participer. Cependant, les engagés devront faire gage de responsabilité afin de tenir ce projet jusqu'à son terme. Si ce dernier est à finalité éducative, il n'en reste pas moins un projet de rénovation et d'aménagement qu'il faut mener à bien (des murs à moitié plâtrés, à moitié peints ne seront guère appréciés !). Cet engagement est d'ailleurs la condition à respecter pour que l'établissement accepte d'engager les frais de rénovation (matériel et outillage) ainsi que les aménagements éventuels.

C'est la combinaison entre ce besoin de rénovation sur le groupe 6 et les compétences que les jeunes ont à nous offrir, qui permettrait de réussir ce projet. Cette réussite sera profitable aux jeunes en premier lieu, car ils bénéficieront d'un groupe 6 accueillant et agréable : idée d'une salle de sport, d'une salle de billard, d'une salle de « home cinéma », d'une salle de baby-foot et ping-pong et autres propositions.

Budget : à définir avec les professionnels concernés (service entretien, chef de service formation professionnelle...)

4- Projet d'aménagement d'un espace « jeux de société et coin lecture »

L'aménagement d'un espace « jeux de société et coin lecture » sur le groupe 6, prévu dans le projet de l'unité 3 de l'an dernier n'a pas été réalisé. Nous envisageons donc de le mettre en œuvre cette année pour tenter, en parallèle du projet « Rénov et vous », d'impliquer l'ensemble des jeunes de notre unité.

Ainsi, nous serons en mesure d'offrir une palette intéressante d'activités pour des jeunes qui ne sont, ou pas de l'unité 3 (salle de « sport », salle TV, billard, tennis de table, baby foot).

- ✓ Effectuer les abonnements qui n'ont pas été réalisés l'an passé (prévus dans le précédent budget) :
 - « Science et vie junior » (12 mois/ 12 numéros) = **54 €**
 - « Le foot magazine » (24 mois / 12 numéros) = **46.60 €**
 - « L'essentiel de la moto » (24 mois / 2 numéros) = **55.20 €**
 - « L'automobile magazine » (12 mois / 12 numéros) = **45.60 €**

- ✓ Acheter quelques BD et romans courts : Titeuf, Léonard, Axtérix... = **100 €**

- ✓ Compléter les achats de jeux de société déjà effectués = **100 €**
 - « Le Rummikub »
 - « Le Cluedo »
 - « Le Taboo classique »

- ✓ Enfin, prévoir du petit mobilier (de récupération de préférence) pour que les jeunes les rénovent (ponçage, peinture) : table pour 4-6 jeunes, sièges, poufs, meuble de rangement = **200 €**

Coût estimé pour réaliser ce projet = 400 €

5- Projet d'un service 18-25 ans

Depuis deux ans, c'est le référent de l'unité 3 qui accompagne le suivi du jeune sortant. Une réflexion doit être menée pour que ce travail de suivi soit inscrit en tant que tel, notamment dans les missions du projet des 18-25 ans.

La création d'un service 18-25 ans devrait répondre à des besoins des jeunes qui ne sont pas pris en charge par les établissements et services existants et ayant pour finalité de les soutenir dans leur démarche d'autonomie sociale et professionnelle et consolider leur parcours.

Ainsi, le travail éducatif mené précédemment pourrait se poursuivre en :

- Optimisant les capacités des jeunes
- Valorisant les potentiels dans leur choix de vie
- Atténuant leurs difficultés, notamment face aux changements
- Prenant en considération leur environnement familial et social
- Mettant en place un partenariat et des lieux ressources

A partir de notre expérience d'ITEP accueillant des jeunes de 14 à 20 ans, voire au-delà de 20 ans dans le cadre de l'amendement CRETON, nous constatons que certains ne sont pas en capacité de s'autogérer, de maintenir leur insertion professionnelle, de développer de nouvelles compétences, de mettre en œuvre leur projet de vie. Nous savons que ces jeunes ayant des aptitudes ou tout au moins un certain niveau d'autonomie, peuvent être perturbés lorsque la réalité fait un accroc dans leur quotidien. La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits, des chances, de la participation et de la citoyenneté des personnes handicapées nous amène à repenser notre fin de « prise en charge » à 20 ans avec un accompagnement évolutif dans le temps et selon les besoins pour leur permettre d'appréhender le mieux possible leur quotidien et de maintenir leur inscription dans l'environnement social, donner au jeune les ressources pour réagir et savoir faire appel aux services compétents en cas de problèmes (rupture du contrat de travail, endettement, voisinage...).

Pour construire ce projet, nous aurons dans un 1^{er} temps à analyser les données des sortants sur les 5 dernières années, afin d'évaluer les besoins d'accompagnement et les ressources et partenaires mobilisables.

VII) Budget de fonctionnement et projets

